



CHARTRE D'ENGAGEMENT « CAMPUS RESPONSABLES » (Version Août 2010)

Les établissements engagés dans la campagne « Campus responsables », signataires de la présente charte, s'engagent à mettre en œuvre une démarche de progrès pour :

1. Sensibiliser leurs parties prenantes (étudiants, enseignants, personnel administratif, entreprises, communautés locales, administrations de tutelle ou organismes d'accréditation,...), au niveau local, national ou international, à la nécessité de prendre en compte le développement durable dans leurs activités sous ses différents aspects (économiques, social, environnemental, sanitaire) et à l'engagement nécessaire des campus ;
2. Intégrer de manière transversale ou dédiée le développement durable à l'enseignement de toutes les disciplines où il est pertinent de l'aborder et développer les cours spécifiques sur ces questions - afin que tous les diplômés aient les connaissances nécessaires pour devenir des acteurs du développement durable, dans leur vie personnelle et professionnelle ;
3. Proposer aux étudiants de contribuer à la démarche de responsabilité sociale et environnementale du campus, notamment dans le cadre de leurs cours (travaux de recherche, mémoires, stage, etc.), de leur engagement associatif (associations dédiées à la sensibilisation ou/et à la mise en place d'actions en faveur du DD), ou par la mise en place d'un bureau environnemental à l'attention des élèves et enfin en apportant un soutien à ceux qui veulent s'orienter vers le développement durable (orientation, formations, stages, métiers) ;
4. Maîtriser et limiter les impacts environnementaux directs du campus, notamment sur les points suivants : réduction de la consommation de ressources (y compris eau et papier) ; efficacité énergétique ; réduction des déchets ; gestion des espaces verts ; politique d'aménagement, de transport et de construction de l'établissement ; et conduite d'audits environnementaux ;
5. Intégrer la responsabilité sociale et environnementale à la gestion de l'établissement : stratégie et gouvernance, ressources humaines, achats de produits & services (y compris restauration), marketing & communication, ressources humaines, formation du personnel, politique des stages,...;
6. Faire évoluer cette charte pour l'intégrer à la stratégie de l'établissement sur la base d'une consultation régulière des parties prenantes ;
7. Faire un bilan chaque année sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette charte, tant au niveau des moyens mis en œuvre qu'au niveau de la performance, notamment en remplissant le Référentiel Développement Durable CGE/CPU dans le cadre du Plan Vert¹, et en communiquant en externe sur l'engagement dans la démarche de campus responsables.

¹ Le référentiel Plan Vert est disponible sur le site de www.campusresponsables.com